

SPPPY – Commission environnement-santé

Relevé de décisions

7 décembre 2021 – réunion en visio-conférence au vu du contexte sanitaire

Participants :

- Nathalie RUBIN, cheffe du service Santé environnementale ville de Grenoble, co-animatrice de la commission
- Francis ODIER, FNE Isère
- Jean-Paul BIESSY, Graine
- Odile SENNERET, chargée de mission actions sociales, Ville de Meylan
- Jacqueline COLLARD, SERA
- Bernard LE RISBE, Association des Maires de l'Isère
- Yves François, Chambre d'Agriculture de l'Isère
- Alexandra GALLIN, CC Pays Voironnais
- Corinne CASTEL, Agence Régionale de Santé DD38
- Béatrice Gauthier DREAL UD Isère
- Corinne THIEVENT, Animatrice SPPPY, UD Isère

Excusés :

- Chantal Gehin, FNE Isère
- Nicolas VIGIER ATMO Auvergne Rhône Alpes
- Pierre-Louis SERRERO, association Civipole

Ordre du jour :

- Retours sur la conférence Biodiversité du 18 octobre 2021
- Point d'avancement de l'étude de zone du sud grenoblois
- Prochaine lettre santé environnement 2021

I. Retours sur la conférence Biodiversité du 17 octobre 2021

- Corinne Thievent propose un tour de table pour faire le bilan de cette conférence santé environnement sur la biodiversité qui s'est tenue le 18 octobre 2021 au Muséum de Grenoble en présentiel et qui a réuni une soixantaine de personnes.
- Jacqueline Collard (SERA) adresse ses félicitations à la commission pour la lettre et la conférence biodiversité qu'elle a trouvée très intéressante avec des intervenants de grande qualité.
- Francis Odier (FNE Isère) souligne l'intérêt de la conférence qu'il a trouvée sérieuse et rigoureuse.
- Corinne Castel (ARS) souligne la grande qualité des intervenants, elle a beaucoup apprécié cette conférence même si l'ARS est finalement peu présente sur ce sujet.
- Jean-Paul Biessy (GRAINE) regrette le faible nombre de participants à la conférence (Corinne Thievent explique qu'on était limité dans l'auditorium du Muséum par la jauge sanitaire) et a beaucoup apprécié le film sur la vie des sols porté par Yves François.
- Odile Senneret (ville de Meylan) a beaucoup apprécié la conférence et espère pouvoir continuer à participer à la conférence au vu de ses changements de fonctions récentes.
- Nathalie Rubin (ville de Grenoble) regrette également le manque de participants mais souligne la qualité des intervenants et le niveau des échanges.
- Corinne THIEVENT rappelle que les diaporamas ainsi que le compte rendu de la conférence sont en ligne sur le site internet du sppy (www.sppy.org).

II - Point d'avancement sur l'étude de zone du sud grenoblois

Corinne THIEVENT présente le point d'avancement sur l'étude de zone du sud grenoblois qui arrive à son terme après plus de 10 ans d'études. C'est un sujet complexe, dont la méthodologie est définie dans un guide INERIS ; plusieurs étapes sont nécessaires pour mener à bien une étude de zone :

- **Etape 1** : établissement de l'état des lieux à partir des données existantes et interprétation de ces données en vue d'établir le schéma conceptuel d'exposition ;
- **Etape 2** : réalisation du diagnostic de l'état des milieux par des campagnes de mesures complémentaires dans l'environnement, pour compléter la connaissance de l'état des milieux dressée lors de l'étape 1 ;
- **Etape 3** : interprétation de l'état des milieux, au regard des usages avérés des milieux, et proposition de modalités de suivi et/ou de gestion adaptés. L'état des milieux est qualifié sur la base des concentrations représentatives du bruit de fond local d'une part, et des valeurs de gestion (réglementaires ou non) d'autre part. Cette interprétation permet d'identifier parmi les milieux impactés, ceux qui ne nécessitent aucune action particulière, ceux qui peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et les usages constatés

et ceux qui nécessitent la mise en place d'un plan de gestion complexe. Cette phase permet également de conclure sur la nécessité ou non d'une évaluation quantitative des risques sanitaires (étape 4 facultative) ciblée sur les substances, milieux et enjeux pertinents.

Au vu de la sensibilité du sujet, la DREAL, avec l'accord du COPIL, a sollicité une tierce expertise par l'INERIS de la phase 3 de l'étude (Interprétation de l'État des Milieux) et de la nécessité (ou pas) de réaliser l'étape 4 à savoir l'évaluation qualitative des risques sanitaires.

L'INERIS a rendu son rapport final en septembre 2021 et l'a présenté au COPIL du 3 septembre 2021. Ce rapport conclut notamment à la non nécessité de réaliser une EQRS car les voies d'exposition et les substances responsables d'une incompatibilité entre les concentrations dans les milieux et les usages ou celles nécessitant une réflexion complémentaire ont bien été identifiées. Par contre, deux zones ont été identifiées (nord-ouest de la plateforme de Pont de Claix et sud est de la plateforme de Jarrie) comme présentant une incompatibilité entre milieux et usages. Dans cette zone 1, l'ARS et la DREAL proposent des recommandations pour les potagers et poulaillers, avec une non consommation des légumes/fruits et des oeufs/volailles. Des travaux simples pour supprimer les transferts (recouvrement des sols, culture hors sol) peuvent également être envisagés. Dans les secteurs où les résultats montrent la nécessité de mesures de gestion simple, l'ARS et la DREAL proposent des recommandations de mesures de prévention individuelle auprès des usagers (notamment en termes d'hygiène, de pratiques de jardinage, de consommation, et d'entretien, etc.) pour limiter les expositions.

Depuis le COPIL du 3 septembre 2021, plusieurs étapes ont été franchies :

- réunion d'échanges le 8 octobre 2021 entre le préfet de l'Isère, les maires de Jarrie et Pont de Claix, la DREAL et l'ARS
- réunion technique afin de définir la limite de la zone 12 le 27 octobre 2021 en mairie de Pont de Claix avec les élus de Jarrie, Pont de Claix, Champ sur Drac, l'ARS et la DREAL
- réunion avec les industriels du secteur les 15 et 18 novembre 2021 afin de faire le point sur leur surveillance des rejets actuels et leur plan d'actions à venir qui sera présenté lors des réunions publiques
- fin novembre, envoi par la DREAL des cartographies présentant les zones avec les recommandations les plus fortes.

A ce jour, des options ont été mises pour fixer les dates de réunion publique :

- le 26 janvier 2022 18h30 à le Pont de Claix
- le 2 février 2022 à 18h30 à Jarrie ou Champ sur Drac.

Pour ces réunions, une lettre d'information et de synthèse de l'étude de zone est à réaliser. Elle sera proposée aux membres de la commission début 2022.

Francis Odier demande que soit distingués la lettre d'information et la réunion publique. Il demande également que dans la lettre soit abordé le retour d'expérience de cette étude de zone et également les délais très longs pour la mener à terme. Il souligne que dans le cas présent la dépollution ne paraissait pas réaliste même si elle aurait été plus efficace.

Jacqueline Collard souligne que ce genre d'étude est forcément complexe et long ; elle demande à ce que dans les recommandations soient bien mis en avant les risques potentiels pour les enfants.

III - La prochaine lettre en environnement santé sur le Bruit 1^{er} semestre 2022

Corinne THIEVENT rappelle que l'année 2022 sera consacrée au bruit pour la commission (projet de la prochaine lettre au premier semestre 2022 et organisation d'une conférence à l'automne).

En 2018, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estimait que le bruit était le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages en Europe, derrière la pollution : un Européen sur cinq est exposé de manière chronique à des niveaux de bruit préjudiciables à la santé.

A noter que les 9^{es} Assises Nationales de la Qualité de l'Environnement Sonore prévues à Paris les 25 et 26 janvier 2022 dont la thématique générale est « Investissons dans l'environnement sonore », ont pour objectif d'identifier les conditions pour lesquelles le bruit peut constituer un levier ou un frein à la transition écologique, à l'économie et à l'amélioration du bien-être (<https://assises.bruit.fr>).

L'investissement s'entend de deux manières :

- « **Investissons l'environnement sonore** », au sens de mieux le comprendre, mieux l'anticiper, mieux l'objectiver, mieux l'apprécier, mieux le transmettre... ;
- « **Investissons dans l'environnement sonore** », c'est-à-dire examinons en quoi le bruit peut influencer sur les nouvelles façons d'habiter, de se déplacer, d'aménager, de construire, de transporter des marchandises, de communiquer, de consommer, d'apprendre, de travailler et produire, de se divertir, de se comporter..., tout en identifiant les conditions pour lesquelles le bruit peut constituer un levier ou un frein à la transition écologique, à l'économie et à l'amélioration du bien-être.

A noter que la non prise en compte des effets sanitaires et économiques du bruit coûte cher : 147 milliards d'euros par an en France ! C'est en substance ce que révèle le rapport sur le coût social que viennent de rendre public l'ADEME et le Conseil national du bruit.

Dans ce contexte, Nathalie RUBIN rappelle que le 4^{ème} Plan National Santé Environnement donne une large place au bruit et aux façons de réduire les expositions. La ville de Grenoble a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS AuRA sur l'éducation à la santé environnementale en proposant, en partenariat avec Acoucité, une action Education à l'environnement sonore (lancé fin 2021 et prochaines sessions en mars/avril 2022). Une idée de rencontre de villes européennes pour un échange d'expériences est également en cours de réflexion pour 2022.

Elle indique également qu'un groupe de travail du conseil national du bruit travaille sur la labellisation de zones de calme et moments apaisés proposée dans le PNSE4 . Une étude du CEREMA sur le sujet s'appuie sur les retours d'expériences des collectivités ayant pris en compte cet enjeu au sein de projets d'aménagement sur leur territoire et décrit les enjeux et les bénéfices au niveau économique, environnemental et sociétal de développer des zones calmes au sein d'une ville.

Elle suggère que la commission réfléchisse à la manière dont elle souhaite positionner sa conférence bruit et évoque un éventuel partenariat avec la ville qui travaille déjà sur ce sujet dans le cadre de « Grenoble, capitale verte européenne ».

Jacqueline Collard indique que le bruit n'est qu'une des composantes de la santé environnementale ; il faut également aborder le besoin de changement de comportement car on est dans une société qui ne supporte plus rien ... par exemple, de nombreuses personnes se plaignent en ville des souffleurs de feuilles. Yves François indique que dans les campagnes certains se plaignent du chant du coq !!!

Odile Senneret Jacquet indique qu'il y a beaucoup d'études et de travaux réalisés sur le bruit chez les enfants (par exemple dans les cantines scolaires, mais aussi écouteurs...).

Francis Odier indique qu'il serait intéressant de parler du bruit lié au transport routier (y compris avec les nouvelles motorisations) et des cartes de bruit. Il rappelle également la nécessité de faire de la prévention du risque à la source.

Au vu des échanges, les aspects suivants pourraient être abordés dans la lettre :

- > Edito par un sociologue (perception du bruit, changement de comportement) ou par Acoucité ?
- > Impacts du bruit sur la santé, lien avec le PNSE4 , coût sanitaire du bruit : **ARS**
- > Présentation par **Acoucité** des différentes formes de lutte contre le bruit mais aussi des différences de perception ;
- > Perspectives et améliorations / actions avec par exemple des témoignages d'habitants ayant participé aux ballades sonores .
- > Autres idées : suggestions des membres de la commission bienvenues !!!

Corinne THIEVENT demande aux membres de la commission de lui envoyer leurs propositions d'articles sur cette thématique au fil de l'eau en janvier/février 2022 afin de pouvoir présenter de la matière lors de la prochaine réunion le 1^{er} mars 2022.

Corinne Thievent remercie les membres de la commission pour leur implication et engagement, ce qui permet au SPPPY de mener ces actions concrètes uniques et remarquables notamment la lettre environnement santé.

Prochaine réunion : 1^{er} mars 2022 à 9h30 (modalités à confirmer).